



OUVREZ VOTRE BEC

OUI AUX EOLIENNES – NON A LEUR IMPLANTATION NUISIBLE



Reconnaissez-vous l'endroit où cette photo est prise ? Certains d'entre vous se hasarderai-ent éventuellement à dire Chemin de la Mellette, derrière la ferme de la famille Graf. Et ils auraient entièrement raison s'ils parlaient d'un possible avenir.

C'est de ce possible avenir, qui concerne notre village de près, voire de trop près, que j'aimerais vous parler.

Nous nous rappelons tous le mois de mars 2011 quand l'accident de Fukushima nous a rendus irrévocablement conscients de la dangerosité du nucléaire. A peine deux mois après l'accident,

en mai 2011, le Conseil Fédéral annonça une sortie progressive de l'énergie nucléaire ayant comme date butoir 2034. Alors que la réflexion sur le choix des meilleurs moyens de remplacement de l'énergie nucléaire occupe toutes les régions du pays et qu'on parle même d'une stratégie énergétique déployée jusqu'en 2050, le Canton de Vaud s'empresse de mettre en oeuvre des programmes spécifiques pour le développement de l'énergie éolienne.

Sur les quelques 50 projets éoliens déposés au Canton par des promoteurs, neuf ont été retenus et annoncés officiellement en mai dernier par la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro. Ces projets ont été intégrés au plan directeur cantonal et une mise en consultation suivra prochainement donnant la possibilité à tous les citoyens de s'exprimer. Suite à la mise en consultation, la planification définitive sera adoptée par le Conseil d'Etat avant d'être transmise au Conseil fédéral pour approbation.

Le projet EolJorat Sud - parc éolien situé dans les Bois du Jorat et s'étendant sur le territoire de la commune de Lausanne - compte parmi ceux retenus et l'éolienne qu'on voit dans la photo en fait partie. La mise en consultation de ce projet étant imminente, j'ai considéré opportun de partager avec vous quelques informations.

Bien que pas située directement sur notre territoire, cette éolienne industrielle (hauteur d'environ 200m) se trouve très près de l'extrémité sud de Montpreveyres. Il s'agit de l'installation de Praz d'Avaux sur la carte.

Tout le monde est d'accord que la Suisse devra progressivement sortir du nucléaire. Mais peut-on le faire n'importe comment et sans tenir compte de l'ensemble des exigences imposées par l'installation d'éoliennes ?



Une de ces exigences, clairement définie par la littérature spécialisée et amplement prouvée en pratique par d'autres pays avec plus d'expérience dans ce domaine, est le bruit produit par les éoliennes. On parle en général de trois cas de figure :

Le bruit par vent faible - La plupart du temps, en l'absence de vent ou par vent faible à moyen, l'éolienne est silencieuse, ou presque.

Le bruit par vent moyen - Dès que le vent est soutenu, une éolienne fait du bruit. L'éolienne est située à environ 130

mètres du sol, le haut des pales culminant à 190-200 mètres, là où le vent n'est pas perturbé par les irrégularités du sol. Il y a donc plus de vent qu'on ne peut percevoir au niveau du sol, donc aussi plus



OUVREZ VOTRE BEC

de nuisances.

Le bruit par vent fort - Par vent fort, les nuisances restent importantes même à des distances dépassant 1'000 mètres.

Infrasons - Les éoliennes émettent également des infrasons (sons à très basse fréquence) inaudibles pour l'humain. L'exposition à des infrasons peut provoquer chez l'homme le syndrome éolien (troubles du sommeil, anxiété, dépression, etc). Ce syndrome a été étudié par des scientifiques et des médecins. Les éoliennes industrielles émettent des infrasons jusqu'à une distance de 10km.

Ce n'est qu'après de nombreux procès et expériences d'implantations malheureuses que d'autres pays ont introduit des distances minimales protégeant la population du bruit éolien : Allemagne - 1.5km ; Grand Bretagne - 2 km (déjà en vigueur), voire 3km pour toute éolienne dépassant 150m, selon les discussions menées à présent dans le Parlement ; Etats-Unis - 3.2km.

Contrairement à ces pays, la Suisse ne dispose pas d'une réglementation spécifique aux éoliennes industrielles. S'il est vrai que nous disposons d'une loi-cadre sur le bruit ainsi que de textes officiels sur une multitude de catégories de bruits (voisinage, terrestre, aérien), aucune loi ayant comme objet les éoliennes industrielles n'existe à ce jour. Vu la spécificité du bruit produit par ces installations et son caractère nocif pour les humains, la nécessité d'une réglementation spécifique est impérieuse.

« La distance entre les parcs éoliens et les villes, bourgs et villages de notre canton, » assure l'Etat de Vaud dans son communiqué du 7 mai dernier, «devra respecter les normes légales en matière de bruit. » Mais de quelles normes parlent nos élus ? Les projets éoliens retenus et qui seront bientôt mis en consultations respecteront des normes légales totalement inadaptées, donc, aucune norme légale.

Le Parc EolJoratSud et ses éoliennes industrielles d'une hauteur totale de 186 à 198m (diamètre du rotor 101 à 126m) sont situées à un kilomètre (parfois même 600m) de Montpreveyres, de Savigny, de Vers-chez-les-Blanc et son camping ainsi que du campus de l'Ecole Hôtelière, et ont ainsi un impact direct sur quelques 1'000 foyers.

Afin de s'assurer que lors de la mise en place de ces installations gigantesques une distance suffisante pour ne pas nuire aux riverains soit respectée, des habitants de Savigny ont fondé l'Association « EoleResponsable ». Comme son nom l'indique, l'association ne milite pas contre les éoliennes mais contre leur implantation trop proche d'habitations. Son but, exprimé clairement sur la première page de son site internet est de :

- Informer et sensibiliser la population sur les conséquences du projet EolJoratSud dans notre région.
- Oeuvrer pour préserver la région du Chalet-à-Gobet, Epalinges, Vers-chez-les-Blanc, Montpreveyres, Froideville et Savigny de toutes les nuisances découlant de telles constructions. Obtenir l'abandon du projet EolJoratSud.

Si vous êtes intéressés à en savoir plus sur ce sujet, consultez leur site <http://www.eolesresponsable.ch/> qui contient des informations claires et qui envoie à des sources de documentation scientifique.

Plus encore, si vous voulez que

vos voisins, habitants de La Mellette et de Molliebaudin, se situant à bien moins d'un kilomètre de distance des éoliennes industrielles ne soient pas perturbés par le bruit
la commune de Montpreveyres ne se retrouve pas en bordure d'un parc éolien et perde ainsi son attrait pour de nouveaux habitants
la valeur immobilière des maisons existantes et des terrains à construire ne chute pas (la dépréciation liée au bruit éolien est estimée à -30%)

En un mot, si vous ne voulez pas que dans les années à venir la photo prise à La Mellette inclue une éolienne industrielle, vous avez la possibilité d'aller plus loin et devenir membres de l'Association EoleResponsable.

Ioana Dragomirescu / 24.06.2012